

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation

Le 7 avril 2023

Date de l'affichage

Le 7 avril 2023

Présents :

L'an deux mil vingt-trois, le quinze avril à dix heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, JAMOIS,
MM. DRELY, MARY, ELIE, TESTARD,
FAUCHEUX,
Mmes DERWEDUWEN, OUIN, LACOMBLED.

Excusés :

Madame PEAUCELLIER, MM. FRANCOIS Marc et NACHUN.

Avait donné procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Fabienne OUIN

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 28 février 2023
- Droits de préemption : vente habitation – 2 rue des Tisserands, vente terrain – 19 résidence le Vallon
- Bassin de Natation de Savignies : participation 2023 (fiscalisation ou défiscalisation)
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022 et des affectations de résultats
- Présentation et vote du Budget Primitif 2023
- Vote des taux FDL 2023 (Fixation Directe Locale)
- Reversement emplacements brocante 2022 à Herchieschool
- Régie cantine/garderie : nomination d'un régisseur suppléant et modification de l'acte constitutif
- Cté Agglo du Beauvaisis : Rapport annuel 2021 au service public d'assainissement collectif (document à consulter en mairie)
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion :

- Droit de préemption : division parcelle 11 rue Georges Hernoux - Herchies

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 28 février 2023

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – Droits de préemption : vente habitation : 2 rue des Tisserands, Vente terrain : 19 résidence le Vallon – division parcelle : 11 rue Georges Hernoux

Proposition de Monsieur PAILLART :

Vente habitation : 2 rue des Tisserands, vente terrain : 19 résidence le Vallon – division parcelle : 11 rue Georges Hernoux

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3 – Bassin de Natation de Savignies : participation 2023 (fiscalisation défiscalisation)

Proposition de M. Le Maire :

La participation de la commune d'Herchies s'élève à 8 227€ pour 2023.

Les cours de natation sont dispensés en 2 sessions : les élèves de CE2/CM1/CM2 de septembre à mi-décembre et les élèves de GS - CP - CE1 de mars à juin, soit 14 élèves par session auxquels s'ajoutent les enfants résidents à l'extérieur et pour lesquels la facturation est prise en charge par les communes de résidence puisqu'elles sont adhérentes au SIE bassin de natation de Savignies (dans le cas où la commune de résidence ne serait pas adhérente au syndicat, la participation serait prise en charge par notre commune).

Cette somme est fiscalisée (prélevée directement sur le budget de la commune).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la participation 2023 de 8 227€ pour le Bassin de Natation de Savignies et décide de rester fiscalisé pour l'année 2023.

4 – Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022

Monsieur PAILLART quitte la séance car il ne doit pas participer au vote des comptes de l'année précédente.

Madame LACOMBED est le Doyen d'Age de la séance.

Madame FRANCOIS - Responsable de la Gestion Administrative présente les chiffres.

Le Compte Administratif 2022 de la commune est conforme au Compte de Gestion 2022 de la Trésorerie. Le Compte Administratif 2022 de la commune se présente de la façon suivante :

| | | |
|---|-----|--------------|
| Dépenses de fonctionnement : | | 406 456.44€ |
| Recettes de fonctionnement : | | 476 392.89€ |
| Excédent 2021 | | 52 881.34€ |
| Résultat de clôture (positif) | (a) | 122 817.79€ |
| Dépenses d'investissement : | | 178 677.07 € |
| Recettes d'investissement : | | 453 665.46 € |
| Excédent reporté 2021 | | 130 475.06 € |
| Résultat de clôture (positif) | (b) | 405 463.45 € |
| Reste à réaliser 2022 à reporter sur 2023 : | (c) | 456 871.45 € |

Soit un résultat de clôture de 71 409.79 € (= a+b-c) reporté sur budget prévisionnel 2023.
Madame LACOMBLE, Doyenne d'Age, propose de passer au vote du Compte Administratif 2022

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022.

5 – Présentation et vote du Budget Primitif 2023

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS, Responsable de la Commission Gestion Administrative et Financière qui présente le Budget Primitif 2023 de la commune :

| | | |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 510 167.79€ | total : 510 167.79 € |
| Recettes de fonctionnement : | 438 758.00€ | |
| Excédent de fonctionnement 2022 : | + 71 409.79 € | total : 510 167.79 € |
| | | |
| Dépenses d'investissement : | 761 679.45 € | total : 761 679.45 € |
| Restes à réaliser 2022 : | 456 871.00 € | |
| Recettes d'investissement : | 304 808,00 € | |
| Excédent d'investissement 2022 | + 405 463.45 € | |
| Affectation résultat | + 51 408.00 € | total : 761 679.45 € |

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la nomenclature budgétaire M14 est passée en M57 ce qui engendre quelques modifications dans la présentation des comptes.

Madame FRANCOIS présente le détail des subventions accordées aux différentes associations.

Total des subventions allouées aux associations du village :

- 4240 €
- + 977€ de reversement des emplacements « brocante » de 2022 à Herchieschool
- + 950€ de prévision de reversement des emplacements « brocante » 2023 à Herchieschool
- + 50€ pour le lycée Paul Langevin de Beauvais

L'Amicale Cycliste d'Herchies organisant moins d'évènements que les années précédentes (l'Herchies'Oise n'aura pas lieu en 2023), la commission a décidé de diminuer leur subvention de 300€.

Monsieur PAILLART propose de passer au vote du Budget Primitif 2023.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2023.

6 – Vote des taux FDL 2023 (Fixation Directe Locale)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts de la commune pour cette année, en continuité de ce qui se pratique depuis 2001.

La répartition des taux se présente de la façon suivante :

| | <u>2022</u> | <u>2023</u> |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Taxe d'habitation | 0 % | 0% |
| Taxe foncier bâti | 46.01 % | 46,01% |
| Taxe foncier non bâti | 38.18 % | 38.18% |

Produit fiscal attendu : 259 694€ €

Monsieur PAILLART passe au vote.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux 2023 ci-dessus énumérés.

7 – Reversement emplacements brocante 2022 à Herchieschool

Proposition de M. Le Maire :

Monsieur PAILLART explique qu'en 2022, par oubli, la recette des emplacements de la brocante n'a pas été reversée à l'Association Herchieschool. Une délibération doit être prise pour pouvoir effectuer l'écriture comptable auprès de la trésorerie. Montant 976,50€

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre cette délibération pour reverser à l'Association Herchieschool la somme de 976.50€ correspondant à la recette des emplacements de la brocante 2022

8 – Régie cantine/garderie – nomination d'un régisseur suppléant et modification de l'acte constitutif

Proposition de M. Le Maire :

Lors de la réunion de conseil du 28 février dernier, sur demande de la trésorerie, l'acte constitutif a été modifié comme suit :

- 1- Acte constitutif régie « cantine et garderie » en lieu et place de « régie cantine » régisseur Madame Fabienne OUIN
- 2- Suppression du mot « numéraire » car depuis la mise en place du logiciel PERISCOWEB les parents ne règlent qu'en carte bleue ».

En complément de cette décision du 28 février dernier et compte tenu que Monsieur Gilles MARY (actuel régisseur suppléant) est désormais indisponible pour suppléer Madame Fabienne OUIN, un nouveau régisseur doit être nommé en lieu et place de Monsieur Gilles MARY. Monsieur Benoit ELIE se propose pour être régisseur suppléant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'acte constitutif comme précisé ci-dessus, de nommer Monsieur Benoit ELIE régisseur suppléant pour la cantine/garderie en lieu et place de Monsieur Gilles MARY et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

9 – Cté Agglo du Beauvaisis : Rapport annuel 2021 au service public d'assainissement collectif (document à consulter en mairie)

Proposition de Monsieur PAILLART :

Les présents rapports 2021 concernent :

1. la compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB,
4. La compétence eau potable sur le périmètre de 13 communes de la CAB,
5. La délégation de service public d'eau potable sur le périmètre de 11 communes de la CAB.

Les rapports 1, 2 et 4 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif, non collectif et de l'eau potable.

Les rapports 3 et 5 sont produits par les délégataires chaque année et comprennent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 10 février 2023. Ils ont également été examinés par les commissions consultatives des services publics locaux du 16 novembre 2022 (rapport 5) du 31 janvier 2023 (rapports 1 et 2) et du 9 mars 2023 (rapport 3).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, les rapports 2021 ci-dessus énumérés.

10 – Questions diverses

✓ **Monsieur TESTARD** souhaite savoir où en est le PLUi.

Monsieur PAILLART précise que ce dossier avance, qu'il y a énormément de réunions et qu'il est important de lire les documents remis à chaque réunion de conseil concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

✓ **Monsieur PAILLART** informe que les peupliers dans les parcelles communales (rues des Forges et Froissart) ont été abattus et de jeunes peupliers ont été replantés sans « corset » pour les protéger des bovins. Monsieur TESTARD, locataire, ne pourra donc pas mettre ses bêtes pendant au moins 2 ou 3 ans car il faut attendre que les arbres replantés prennent racines.

Il est proposé que Monsieur TESTARD fasse du foin dans les pâtures concernées et qu'il ne paye pas de fermage pendant cette période.

Monsieur TESTARD signale qu'il doit tout de même avoir un justificatif de fermage à 0 pour sa trésorerie. La commune se renseigne auprès du comptable communal pour savoir s'il est possible de faire un fermage à zéro euro.

✓ **Madame PEREIRA**

1) Informe :

- Qu'à partir du 18 avril 2023 la garderie sur du matin et du soir se fera sur réservation via le site PERICOWEB comme la cantine. Les réservations ou annulations pourront être enregistrées jusqu'à 1h avant la garderie.
- Dans la profession de foi des élections municipales il avait été mentionné qu'il serait organisé un « nettoyage nature ». Cette manifestation aura lieu le 3 juin 2023. Le but de cette action consiste à ramasser les déchets sauvages dans les rues et les chemins communaux en organisant une marche pédestre. Les marcheurs seront munis de sacs poubelles et ramasseront les déchets trouvés dans la nature. Chaque groupe de marcheurs sera accompagné d'1 conseiller municipal. Un stage de sensibilisation est organisé le 20 avril 2023 à la déchetterie de Beauvais pour les organisateurs.

Monsieur Aurélien TESTARD va mettre du matériel à disposition : balance pour peser les sacs, tracteur et benne, la voiture communale sera également à disposition pour récupérer les sacs pleins.

2) Souhaite avoir des précisions sur l'organisation de la brocante.

Chaque année, la mairie s'occupe des inscriptions brocante. Herchieschool organise le tracé des emplacements, le placement des exposants le matin de la brocante et la restauration. La mairie leur reverse la recette des inscriptions. Ce versement a pour but de financer les voyages scolaires.

Madame Noémie JAMOIS, Présidente Herchieschool précise que cette année, Madame Elodie FRANCOIS/DESON et elle-même seront indisponibles le 21 mai pour l'organisation de la brocante et qu'aucun parent d'élèves sollicité verbalement n'est disponible pour prendre en charge l'organisation du marquage au sol, du placement des brocanteurs le dimanche matin et de la restauration. Herchieschool fait venir une friterie pour faire la restauration, il n'est pas prévu de buvette.

Madame PEREIRA s'interroge sur le reversement de la recette des emplacements à Herchieschool. Après un large débat, il est décidé qu'en cas de non participation des parents d'élèves, la recette des emplacements ne serait pas reversée à l'association Herchieschool.

✓ **Madame FRANCOIS** informe qu'à compter de 2025 la compétence de la Défense Incendie actuellement gérée par le SIEAB reviendra aux communes. De ce fait le SIEAB a décidé une diminution de la participation financière des communes pour l'année 2023 de - 60% (probablement pour apurer la réserve financière).

✓ **Monsieur TESTARD** souhaite que la commune fasse un courrier aux 2 derniers propriétaires de la rue du Moulin (Monsieur SAUTY et Monsieur GEORGES) car leurs véhicules sont stationnés sur le bord de la route et lorsqu'il passe avec ses engins agricoles il risque de les accrocher (stationnement gênant). Il suggère que la commune rachète la parcelle de la SNCF pour en faire un placeau afin que ces 2 propriétaires garent leurs voitures.

Madame FRANCOIS n'est pas certaine que ce parking serait utilisé par les riverains concernés (ils souhaitent être garés au plus près de leur habitation) et fait remarquer qu'ils possèdent tous 2 une cour où ils doivent se garer.

Monsieur PAILLART va recevoir les personnes concernées.

✓ **Monsieur ELIE** informe :

- Qu'il s'est rendu à une réunion du SEIAB, l'abonnement va augmenter de 10€ à l'année et le m3. d'eau de 20 centimes.
- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours de finalisation. La préfecture souhaite que soit inscrit dans le rapport le nom des personnes vulnérables et seules. L'Union des Maires de l'Oise (UMO) si oppose au motif que les communes n'ont pas les compétences pour cibler les personnes vulnérables.

Madame FRANCOIS précise que la préfecture n'a pas donné de nouvelles directives à ce sujet et propose de suivre l'avis de l'UMO.

- Pêche en rivière : Monsieur ELIE a été sollicité par certains pêcheurs qui souhaitent que le règlement pêche rivière 2023 soit révisé. Ces pêcheurs contestent l'interdiction de la pêche aux appâts naturels au motif qu'il n'y a pas eu de rempoissonnement de truites fario.

Madame FRANCOIS précise que ce règlement « particulier » pour la saison de pêche 2023 décidé par la commission pêche a pour objectif de préserver les éventuelles truites sauvages encore présentes dans la rivière malgré la pollution subie en date du 23 octobre 2022 (déversement d'engrais liquide sur la commune de Songeons). Lors de la réunion pêche du 4 mars 2023 ce règlement a été expliqué aux pêcheurs et c'est en toute connaissance de cause qu'ils ont acheté leur carte communale sur le territoire d'Herchies.

Monsieur PAILLART approuve la décision de la commission pêche, l'interdiction de la pêche aux appâts naturels est donc maintenue pour la saison 2023.

La séance est levée à 12h10.